



**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 07/09/2023 à 19H00**

PRÉSENTS : PRÉSENTS : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Annette GUEYDAN ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; Pascale DARDIER ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Christine BROWAEYS ; Diane FACOMPRESZ

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ALGOUD (procuration à François BROCARD) ; Patricia BONNOT (procuration à Florence PILLANT) ; Freddy MARTIN

ABSENTS NON EXCUSÉS : Pierrick PINET

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2023

Secrétaire de séance : Georges DUQUESNE

Ouverture de séance à : 19h05

Le quorum est atteint

1 – Syndicat Intercommunal des Eaux SMPAS : modifications statutaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 abstention Philippe BERNA) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** les adhésions des communes de Cobonne et de Gigors et Lozeron à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **APPROUVE** le périmètre du SMPAS Syndicat Intercommunal des Eaux, qui, en conséquence, comprend les communes de Mirabel et Blacons, Piégros La Clastre, Aouste sur Sye, Saillans, Montclar sur Gervanne, Cobonne et Gigors et Lozeron.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 – Dénomination de la voirie du lotissement « La Maladrerie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la dénomination de la voirie « Rue Mathilde Roussier »

3 – Rétrocession amiable de la voirie et des réseaux du lotissement « Les Clots »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'accepter à l'euro symbolique la rétrocession de la voirie et des réseaux situés parcelles n° 944 et 935 en section B ;
- **DÉCIDE** d'autoriser le maire, après la rétrocession, à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, des voies et réseaux du lotissement « Les Clots » sis sur les parcelles 944, 935 en section B ;
- **DIT** que tous les frais d'établissement des actes seront à la charge exclusive de la commune.

4 – Adoption d'une convention cadre de prestation de service avec la CCCPS pour une assistance d'ingénierie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 contre Christine BROWAEYS, 2 abstentions Joëlle MASSA et Diane FACOMPRES) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- *ADOPTE la convention-cadre de prestation de service pour une assistance d'ingénierie entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la commune de Saillans, ainsi que ses annexes comprenant notamment la convention "spécifique" pour chaque projet ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre de prestation de service pour une assistance d'ingénierie entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la commune de Saillans, ainsi que ses éventuels avenants ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer pour les projets pour lesquels la commune souhaite être accompagnée, les conventions spécifiques de prestation de service dont un modèle figure en Annexe II de la convention cadre, ainsi que ses éventuels avenants ;*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision.*

5 – Adoption d'une convention de partenariat avec la CCCPS pour le déploiement d'équipements vélo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- *ADOPTE la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et la commune de Saillans pour le déploiement d'équipements vélo*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans- Coeur de Drôme*

6 – SDED - Raccordement au réseau BT pour alimenter la gare de Saillans à partir du poste JOBIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- *APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS*
- *APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier*

La séance est levée à 20h15

Saillans, le 07/09/2023

Le Maire
François BROCARD

